Le 9 novembre 2021

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE HOUFFALIZE

LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Présents :

Josette Deville, Nicole Géradin, Valérie Penoy, Jacqueline Gengoux, Albert Pellet, Laurent Perrée, Jean-Marc Lombart, Philippe Fetten, Marie-Christine Parmentier, Marie-José Martin, Michel Meunier, Alain Redotté, Damien Adam, Michel Cara, Marc Demasy, Marc Jobé, Jacques Philippart, Thierry Jacqmin pour la CLDR ;

Catherine Servotte, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie ;

Excusés :

Marc Caprasse, José Guillaume, Lionel Lesage, Tom Youcken, Nicolas Cremer, Yves Tribolet, Ludovic Monfort, Arnaud Collin, Sabine Colla et Noémie Vanbelhingen.

La FRW accueille les membres de la CLDR et, en l'absence de Marc Caprasse, invite l'assemblée à désigner un Président, un poste accepté par Josette Deville.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le CR du 25/03/21 est approuvé sans remarque.

2. AVANCEES DU PROJET DES JARDINS DE SERTOMONT

Pour rappel, le Collège de Houffalize a pris la décision d'arrêter la procédure Développement rural en février dernier. Mais la volonté du Collège est de poursuivre le projet en mobilisant d'autres pistes (les subsides régionaux du petit patrimoine, les ressources du PNDO qui est en contact avec le Centre de la Paix-Dieu, …) et parmi ces pistes, il y a eu depuis la dernière CLDR, deux appels à projet avec, chacun, des délais de réponse très courts :

- L'appel à projet « Vis mon village » de la Fondation Roi Baudouin
- L'appel à projets BiodiverCité (voir point n°3 de ce PV).

Fondation **R**urale de **W**allonie
Rue des Tilleuls, 1E - 6900 MARLOIE

Tél: (0)84 21 98 60
Fax: (0)84 36 88 66
famenne@frw.be - www.frw.be

Les jardiniers en ont été informés lors d'une réunion le 18/5/21 et la FRW les a aidés à compléter les formulaires.

En septembre, la Fondation Roi Baudouin a annoncé aux jardiniers que leur dossier avait été sélectionné avec 5000 euros à la clé. Le comité de pilotage s'est donc réuni le 18/10 dernier pour voir à quels postes affecter ce subside (choix : cabane à outils, serre, cubis, tonneaux d'eau de pluie).

➔Qui fait partie du Comité de pilotage ?
Jan-Pieter Heirbaut (jardiniers), Alain Redotté (CLDR), Marie-Christine Parmentier (grainothèque et CLDR), Marc Demasy (apiculteurs et CLDR), Francis Marville (conseiller communal), Amandine Schaus (PNDO - « pierres sèches »); invités: FRW et Auriane Bouillon (agent-relais PCDR à la Commune), Marc Caprasse (Président de la CLDR).

➔ Que fait-il?
Il gère le site, les arrivées/départs des jardiniers, en bon père de famille avec une charte de fonctionnement qui a été approuvée par le Conseil communal (disponible sur demande). Ce comité a une certaine autonomie de gestion mais la maîtrise reste communale (exemple : la candidature d'un nouveau jardinier doit être validée par le Collège). Il y a toujours la possibilité de rejoindre ce comité.

Les suites ?

- ✓ La commune démarche pour un devis et un avis sur la passerelle d'accès PMR (qui se fera sur fonds propres, en 2022).
- ✓ Le comité de pilotage se réunit sur le terrain samedi 27/11 à 11h pour décider des achats et de leur implantation. Bienvenue aux autres membres de la CLDR !
- ✓ En parallèle, les murs en pierres sèches seront restaurés progressivement via les subsides de la Région wallonne (Petit patrimoine) ⇨ Le PNDO et Josette Deville sont en contact à cet égard.

Remarque de la CLDR

- Pour la passerelle, la commune doit passer par une entreprise (et pas par les ouvriers communaux) afin de respecter les normes de sécurité.
- Lors de la visite de terrain du 27/11, le comité évaluera l'état du hangar/rucher pour en utiliser le toit et récolter l'eau de pluie. Objectif ? Être le plus autonome possible en eau.

3. APPEL A PROJET BIODIVERCITE

En avril dernier, la Ministre Céline Tellier a lancé un nouvel appel à projet, « BiodiverCité » qui rassemble en un seul outil, le plan Maya, la Semaine de l'arbre, le PCDN, le Cimetière nature à destination des communes wallonnes (budget max par commune : 12.000 €).

L'objectif ? Réaliser des actions locales pour développer la nature sur terrain communal* (ou convention de gestion). Comme le délai était court (30/6), il était difficile de faire appel à la participation citoyenne. Néanmoins, la Commune, aidée par la FRW, a déposé des fiches pour 3 projets : plantations au rucher de Wibrin, verger à la MRS Louis Palange, panneaux didactiques et conférence pour le potager de Sertomont.

- ➢ Plus d'infos avec le vadémécum : http://biodiversite.wallonie.be
- ➢ L'idée serait que cet appel soit annuel, auquel cas, **la CLDR pourrait être associée à la réflexion et proposer des actions** favorisant la biodiversité dans la commune.

4. AVANCEMENT DES AUTRES PROJETS DU PCDR DE HOUFFALIZE

- **Justice de paix**

  Le Développement rural a donné son accord sur le marché d'entreprise (1er lot = bâtiment et abords) qui est COBELBA. Le chantier débutera le 5/1/2022.
  Le 2e lot (cuisine) : la commune a reçu une offre et le dossier + avis de la Tutelle/architecte/Collège a été envoyé au Développement rural ce 8/121.

  Remarques de la CLDR

  1. Pourquoi ne pas **réfléchir à un nom pour la « justice de paix »** qui est assez connoté et pas très attirant ?
     - ✓ En tant qu'organe de consultation officiel, la CLDR peut aussi être une force de propositions à la Commune.
     - ✓ L'idée est de demander également l'avis à la population (encart dans le bulletin communal et publication sur Facebook) puis que la CLDR dépouille, trie les idées et fasse ensuite une proposition à la Commune.
     - ✓ A lancer pour 2022.
  2. Est-ce que les 3x20 pourront **disposer d'une armoire réservée au Comité** ?

  En l'état, le projet ne prévoit pas d'armoires ou d'étagères car le Développement rural ne subsidie pas ce type de poste mais dans les discussions antérieures, il était question que Houff'archive par exemple puisse installer ses propres armoires à la justice de paix donc à priori pas d'objection ⇨ **à confirmer avec la Commune**.

- **Maison du PNDO**

  Les remarques faites en CLDR ont été transmises à au PNDO et l'architecte qui en ont pris note (protection de la mare, panneaux didactiques, etc).
  L'architecte Dany Quoilin termine le projet définitif qui sera déposé au Collège pour approbation avant d'être envoyé au Développement rural. Le DR l'analysera et rédigera le projet de convention-réalisation. Le projet définitif et le projet de convention-réalisation seront approuvés en même temps au Conseil communal.

- **Maison de village de Sommerain**

  Sommerain en est au même stade que le PNDO : l'architecte a promis de déposer le dossier définitif à la Commune pour la fin octobre. Après approbation du Collège, ce sera au tour du Développement rural qui l'analysera et rédigera le projet de convention-réalisation. Le projet définitif et le projet de convention-réalisation seront approuvés en même temps au Conseil communal.

- **Maison de village de Tavigny**

  La FRW montre différentes photos du site convoité (vues aériennes, plan de secteur, etc). Josette Deville annonce une bonne nouvelle : l'Evêché, via le Chanoine Huet, est maintenant d'accord avec la cession du terrain qui appartenait à la Fabrique d'église, vers la Commune pour un euro symbolique (le dossier est à l'étude chez le notaire Hébette) ; en échange néanmoins, il faudra que les Fabriciens ou la Paroisse puissent se réunir 2x/an dans la future maison de village.

  Pour rappel, il y a environ un an 1/2, Josette Deville avait obtenu un accord signé de la Fabrique d'église ; l'Evêché n'y était pas opposé dans un premier temps, puis a demandé une compensation à la Commune avec un autre bien immobilier en échange.
  Le terrain se situe au cœur du village, sur la route de Wandebourcy, là où les Gaulois organisent leurs festivités ; il est occupé actuellement par :

  - un agriculteur qui y entrepose ses machines

- le comité qui se réunit dans 2 conteneurs (fuites dans le toit) et monte son chapiteau sur une dalle en béton.

➔ La FRW va réactualiser la fiche-projet qui sera présentée en CLDR.
➔ Avant même de désigner un auteur, l'idée est de présenter le projet au Fonctionnaire-délégué de l'urbanisme à Arlon (à qui la Commune lui a déjà touché un mot et la réponse n'a pas été négative) car le terrain est, pour 14%, en zone d'habitat à caractère rural et à 86% en zone agricole. Par ailleurs, il y a un risque d'inondation dans le fond du terrain, opposé à la route, avec la présence de barrages de castors.
➔La CLDR donne 2 arguments à mettre en avant dans le dossier (en plus des problèmes d'étanchéité des conteneurs) : cela fait depuis plus de 30 ans que les Gaulois sont présents et l'école du village est en recherche d'une salle pour leurs activités et spectacles annuels.
➔ La Ministre Céline Tellier a revu le taux de subside pour les maisons de village à 80%, sur une assiette de subvention de 850.000€ maximum et avec un plafond de 680.000€.

- **Pré du Lion**
  Les travaux d'aménagement qui devaient débuter le 10/5 pour se terminer le 6/7 ont finalement commencer en septembre pour différentes raisons. Ici, l'entreprise Roberty a presque terminé les finitions et la passerelle vient d'être posée.
  En parallèle, un Groupe de travail s'est réuni plusieurs fois pour plancher sur le contenu des 3 panneaux informatifs (recto-verso, en couleurs, 1 fixe et 2 en 'tournante' dont le thème changera) qui prendront place au Pré Lion. La FRW en profite pour remercier les participants du GT : deux membres de la CLDR (Marie-Josée Martin et Valérie Penoy), un citoyen (Francis Léonard) et le Président de la CLDR (Marc Caprasse) coordonnés par la FRW. Les dessins ont été réalisés par Stéphane Deprée, la mise en page par Jean-Charles Windels et la traduction en Anglais et Néerlandais par Marie-Christine Parmentier (les textes traduits sont disponibles via un QR code à scanner via smartphone et renvoient au site internet de la commune).
  ⇨ La FRW passe en revue les 6 panneaux.
  L'inauguration du Pré du Lion se fera au printemps 2022 lorsque les plantations et le gazon auront poussé.
  Enfin, il ne faut pas perdre de vue qu'une sculpture est prévue mais elle n'est pas éligible dans le subside de la Ministre Valérie De Bue. La Commune et la FRW cherchent des pistes de subsides pour financer cette sculpture (ex : à la Province mais la Commune a déjà bénéficié de 3 subsides dans ce cadre).

5. <u>REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE LA CLDR</u>

Le 12 février 2021, la Ministre Céline Tellier a pris un arrêté approuvant le modèle type de Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) d'une CLDR. Le ROI de la CLDR de La Roche-en-Ardenne doit comprendre au minimum les articles prévus dans le règlement type. D'autres précisions peuvent être apportées à condition de ne pas aller à l'encontre du règlement type.

Pour préparer ce point, les participants ont reçu, avec l'invitation à la réunion, un tableau comparatif des deux documents, avec d'un côté, le ROI type arrêté par la Ministre et de l'autre, le ROI de la CLDR de La Roche-en-Ardenne. Quelques différences importantes sont soulignées :

- Le Président est comptabilisé dans le quart communal
- Il faut veiller à la représentativité de la CLDR, à l'équilibre de genre
- Les membres non excusés et les membres absents excusés sont interrogés sur leur intérêt…
- Un membre est d'office démissionnaire si absent à plus de 75% des réunions tenues sur 2 ans
- Les effectifs et suppléants ont les mêmes droits
- Pour valider une décision, il y a un quorum de participation de 50 % à respecter (hors quart communal) ; s'il n'est pas atteint ⇨ report de la réunion à 15 jours, sans quorum

- La voix du Président est prépondérante en cas d'égalité dans les votes
- Les invités n'ont pas le droit de vote

➔ La CLDR adopte ce nouveau ROI.
➔ La FRW intègrera les ajouts dans le ROI-type qui devra ensuite être approuvé par le Conseil communal.

6. DIVERS

Un membre de CLDR propose de redonner une 2e vie aux les fauteuils en bois formant un parcours sur les légendes au centre de Houffalize. En effet, le texte sonore ne fonctionne plus. L'idée est d'y placer un QR code renvoyant aux légendes hébergées sur le site internet de la commune ou du SI.
➔ La proposition sera envoyée au Collège.

Pour information, Manon Haid de l'ADL Houffalize-La Roche est remplacée pendant son congé de maternité par Charlotte Barthelemy.
➔ Comme l'ADL n'est pas bien connue de tous les membres, un point avec la présentation de l'ADL sera proposé à l'ordre du jour d'une prochaine CLDR.

La FRW clôture la réunion et remercie les membres de CLDR pour leur participation.

Pour la FRW,
Catherine Servotte